

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024-14**

Nombre de Conseillers en exercice : 16

Présents : 10

Votants : 12

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA TRANSFORMATION DU SITE DE CAPTAGE EN EXHAURE-REPRISE**

**L'an deux mille vingt-quatre, le douze avril, à 20 heures 30,**

Le Conseil Municipal de la Commune de **GRENAY**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. CAUQUIL Alain, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal** : 8 avril 2024

**Présents** : M. CAUQUIL Alain, Mme MILITI Vincenza, M. VERGNAIS Didier, Mme FASSINOT Christine, MM. THIMONIER Franck, ABADIE Frédéric, JARRIGE Jérôme, DESSERTINE Sébastien, Mmes LONGEARD Gaëlle, CHENAVIER Christelle

**Absents** : Mme ROCLE Nathalie (*pouvoir à Alain CAUQUIL*), M. BERCIMUELLE Laurent (*pouvoir à Christine FASSINOT*), Mmes BAUDEQUIN Christelle, DE ALMEIDA Marielle, CORNET Sophie, M. PLOCH Romain

**Secrétaire de séance** : M. THIMONIER Franck

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal l'ensemble des démarches entreprises pour protéger la qualité de l'eau destinée à l'alimentation humaine, puisée sur le captage du Morellon, classé prioritaire au SDAGE Rhône-Méditerranée. Cette ressource connaît également des problèmes de quantité. Ainsi, la Commune de Grenay se voit contrainte d'opérer un mélange avec les eaux achetées à la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère (CAPI) directement dans l'ouvrage de captage ou de refouler directement les eaux de la CAPI au réservoir, ce qui n'est pas optimal et ne garantit pas un mélange fiable. Par ailleurs, la chloration intervient directement dans le puits, ce qui ne permet pas de connaître la qualité des eaux brutes ni de garantir de façon fiable une qualité de désinfection. Le schéma directeur de l'alimentation en eau potable, réalisé en 2020, préconisait la création d'une bache d'exhaure-reprise, afin de pouvoir effectuer le mélange des eaux du captage et de la CAPI ainsi que la chloration en dehors du puits. De plus, le site du captage possède un forage dans la molasse mais les infrastructures actuelles ne permettent pas de l'exploiter.

La sauvegarde de la ressource représente un enjeu à la fois environnemental et économique pour la Commune de Grenay. Compte tenu des problèmes constatés, les objectifs poursuivis sont la sécurisation de l'alimentation en eau potable et la caractérisation de la qualité de la ressource.

La solution envisagée est la mise en place d'une bache d'exhaure à la sortie du puits permettant :

- de traiter l'eau provenant du puits et dans le même temps de diluer avec l'eau provenant de la CAPI,
- d'assurer une désinfection du mixte eau de la CAPI et eau du Puits ou de l'eau du puits ou une rechloration de l'eau de la CAPI, quel que soit le mode de fonctionnement du réseau avec une grande fiabilité de dosage et un temps de contact suffisant,
- de pouvoir réaliser un suivi de la qualité de l'eau brute,
- de pouvoir, à terme, équiper le forage dans la molasse pour alimenter la bache afin de diversifier la ressource. Le niveau de la nappe phréatique est en baisse depuis 2015 ; de nouvelles contraintes concernant le prélèvement maximal dans le puits pourrait apparaître afin de préserver la ressource.

Après délibération, le **Conseil Municipal**, à l'unanimité :

- **approuve le projet précité, évalué à 471 000 € HT,**
- **sollicite une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, au titre de la sécurisation de l'alimentation en eau potable de la Commune,**
- **charge Monsieur le Maire d'effectuer les démarches préalables à la réalisation des travaux,**
- **autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.**

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Pour copie conforme :

Au registre sont les signatures.

En Mairie, le 26 avril 2024

**Le Maire,**



**Alain CAUQUIL**